



L'Institut Français d'Herboristerie (IFH) situé à Chalencon, en **Ardèche**, est l'**outil de formation de l'ARH**, qui s'appuie sur un réseau important, construit par les liens avec les professionnels, liens qui sont entretenus et sans cesse développés depuis la naissance de l'ARH.



Depuis 1982, l'ARH interpelle les ministres successifs !

Par l'intermédiaire de sénateurs et députés responsables et informés, tous les ministres de la santé ont été interpellés par l'ARH :

• En **2013** M. Rainaud, sénateur de l'Aude, "*souhaite connaître les intentions de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance du diplôme donnant accès au métier d'herboriste.*"

Réponse du Ministère :

"Actuellement, le référentiel de formation des études de pharmacie inclut les enseignements liés à l'herboristerie et la prise en compte des solutions thérapeutiques qui lui sont associées."

• En **2017**, M. Claude Kern, sénateur du Bas-Rhin, pose la question :

"Aujourd'hui, face à l'intérêt croissant de la population pour les médecines considérées comme naturelles, de nombreux herboristes souhaitent que leurs connaissances perdurent. C'est la raison pour laquelle ils demandent la mise en place d'une formation diplômante reconnue par l'État ainsi que le rétablissement de leur profession."

Réponse du Ministère des solidarités et de la santé :

"Le pharmacien possède une connaissance complète des plantes médicinales touchant à la fois à leur composition, leur effet pharmacologique et leur utilisation à des fins thérapeutiques.[...] Il n'est donc pas envisagé, à ce jour, de réintroduire le diplôme d'herboriste."

• En **2019**, M. Jacques Genest, sénateur d'Ardèche, attire l'attention de Mme la Ministre :

"[...]La France compte cinq écoles privées dispensant des formations d'herboristerie, dont la fréquentation connaît une très forte croissance dont mais le diplôme n'est pas reconnu par l'État, contrairement à des pays voisins . [...] Le rétablissement d'un diplôme reconnu par l'État délivré à l'issue d'une formation de qualité permettrait de professionnaliser cette filière et d'assurer aux consommateurs la garantie d'une bonne utilisation des plantes aromatiques et médicinales grâce à un meilleur accompagnement.[...] Il demande donc à Madame la Ministre ses intentions quant au rétablissement du diplôme d'herboristerie et, plus généralement, concernant l'avenir de la filière."

Réponse du Ministère le 05/03/2020 :

"[...] le pharmacien possède une connaissance complète des plantes médicinales touchant à la fois à leur composition, leur effet pharmacologique et leur utilisation à des fins thérapeutiques.[...] Il n'est donc pas envisagé, à ce jour, de réintroduire le diplôme d'herboriste."

40 ans de militantisme... pour le rétablissement du diplôme d'herboriste, abrogé en 1941.

1982 : création de l'Association pour le Renouveau de l'Herboristerie (ARH) afin que les connaissances autour des plantes ne tombent pas dans l'oubli.

Association de Loi 1901, l'ARH a pour objet principal toutes les actions contribuant :

- au rétablissement de la profession d'herboriste, concrétisée par la délivrance d'un diplôme reconnu par l'état.
- à organiser des stages de botanique, un enseignement herboristique, des expositions spécifiques, afin de faire accroître dans le public la connaissance des plantes médicinales et aromatiques.

- à faire reconnaître un métier d'Herboriste moderne et indispensable à la bonne santé économique de la Nation et de l'être humain.
- à garantir la protection des consommateurs
- à faire vivre et dynamiser notre patrimoine végétal et culturel commun que sont les plantes.
- à soulager les caisses de l'État, en proposant des solutions moins onéreuses, grâce à de la prévention et des soins au naturel au quotidien, avec les conseils d'herboristes qualifiés.
- à redonner à notre population la confiance dans ses possibilités de se prendre en main et de retrouver la confiance dans une nature guérisseuse sans effets secondaires.

L'ARH est adhérente de :

- Syndicat SIMPLES
- AFC : Association Française des professionnels de la Cueillette de plantes sauvages
- Iteipmai
- Inf'OGM

"Je souhaite adresser mes remerciements à l'équipe de l'IFH pour nous offrir un enseignement global de la botanique à la pharmacognosie et de militer pour la reconnaissance du métier d'herboriste. Les semaines à Chalencon resteront des moments inoubliables. Marion D."





Quel enseignement ?

Organisé par matière, l'enseignement théorique est complété par 2 sessions en présence d'une semaine (ateliers, sorties botaniques, visites).

En 1^{re} année, la session concerne les plantes sauvages.

En 2^e année, la session concerne les plantes cultivées.

La formation comprend notamment :

- une stage en milieu professionnel de 70 heures
- des exercices régulièrement envoyés aux professeurs
- des visioconférences
- des journées de regroupement permettant de garder un lien permanent élèves/professeurs.



Des cours diversifiés...
des professeurs qualifiés !

**Nous proposons un enseignement à distance en 2 ans,
dispensé dans le plus grand respect des plantes et de la Nature**

L'Institut Français d'Herboristerie (IFH), outil de formation de l'ARH, dispense un cours supérieur à distance en 2 ans, sanctionné par des épreuves écrites, pratiques et éventuellement orales donnant lieu à la délivrance d'une « Attestation de compétence préparatoire au métier d'herboriste ».

Notre formation permet d'acquérir, par un enseignement théorique et pratique, les connaissances préalables au métier d'herboriste, et toutes les facettes des métiers des plantes :

- de solides bases scientifiques.
- Une connaissance botanique poussée.
- Les 148 plantes médicinales « libérées » sont étudiées.
- La transformation des plantes et les utilisations possibles.
- Les aspects réglementaires et administratifs concernant les métiers des plantes et particulièrement de l'herboristerie.

L'ARH-IFH est co-fondateur de la **FFEH**, Fédération Française des Écoles d'Herboristerie.

- La compréhension des filières : cueillette, production des plantes, et produits de la ruche.

Cours dispensés lors de la formation :

Botanique morphologie, Botanique systématique, Botanique écologie
Formes galéniques, Chimie, Tisanes, Aromathérapie, Cueillette sauvage, Apithérapie ... et bien d'autres.

Les étudiants de l'IFH trouvent des emplois très divers en raison du développement rapide des métiers de l'écologie et de l'environnement.

Ce dynamisme est attesté par la création de petites entreprises par nos anciens élèves.



métiers visés, débouchés

- Vente de plantes médicinales, aromatiques, tinctoriales (fraîches et sèches), vente en ligne.
- Saliarié(e) en herboristerie, pharmacie, magasin de produits bios
- Producteur(trice) de plantes aromatiques et médicinales
- Transformateur(trice) en produits cosmétiques
- Producteur(trice) transformateur
- Cueilleur(euse) transformateur.
- Animateur(trice) identification des plantes
- Animateur(trice) en bibliothèque, musée, écoles.
- Tisanerie
- Créateur(trice) de jardins historiques et thématiques.
- Illustrateur botanique

En + d'une activité professionnelle

- Médecin, infirmière, aide-soignant(e), pharmacien(ne), diététicien(ne), naturopathe.
- Guide nature, accompagnateur montagne.
- Restaurateur(trice), confiseur.
- Journaliste nature.
- Enseignant(e).
- Apiculteur(trice).

